INTRODUCTION

Le Compromis de 1867 est l'acte constitutif du dualisme austrohongrois. En exposer la formation, en décrire les institutions, en

dégager le sens et l'esprit, c'est l'objet de ce travail.

De toutes les sources d'informations sur la « question d'Autriche », l'histoire politique contemporaine de l'Autriche-Hongrie est la plus précieuse, bien qu'elle soit la plus négligée. Que l'on se tienne à la surface de la question ou que l'on cherche à en atteindre le fond, si l'on v veut voir clair et aussi voir vrai, c'est à l'histoire politique qu'il faut recourir. La Hongrie, dans la monarchie austro-hongroise, contribue à l'heure présente pour un tiers aux charges communes; mais, par son influence prépondérante, elle exerce deux tiers, et plus, des droits communs ; et cependant la politique hongroise semble aspirer sans cesse plus vivement à rompre les liens du dualisme. La Constitution autrichienne, depuis 1897, est paralysée dans son fonctionnement par l'obstruction : en six années, un seul budget a été constitutionnellement voté : les autres ont été décrétés par l'empereur ; partout, l'ordonnance impériale prend la place de la loi, que le Parlement est impuissant à faire. En Hongrie, au contraire, l'obstruction procure au Parlement de nouvelles victoires : elle arrache au souverain l'approbation du programme militaire de la nation ; et non seulement le roi cède aux vœux de la nation, auxquels il a si longtemps résisté, mais il va désormais au-devant de ses désirs : par l'ordre de François-Joseph Ier, les cendres de François Rakóczy II, le chef de la dernière insurrection hongroise contre la maison d'Autriche, vont être ramenées dans le pays, qui depuis longtemps en souhaitait le retour. En septembre 1903, le conflit était presque déclaré entre la couronne et le Parlement sur les questions militaires ; en avril 1904, le roi affirme que, « grâce à Dieu, les oppositions et les malentendus qui, pendant des siècles.